

RESIDENCE DU RUANDA
TERritoire DE RUHENGERRI

RECU de SULEMAN MOHAMED Clerc de Ahmed Issak à Ruhengeri

- 1/ Sa carte d'immatriculation d'Usa 19.I.1935
- 2/ La carte d'immatriculation de sa femme HAVABAY d'Usa 19.I.35
- 3/ Une autorisation de séjour 923 du 9/5/27 du Résident Kitega
- 4/ Sa quittance 66 du 17.I.35 d'Usa caution d'immigration de 2.500.-
- 5/ Lettre 96 du 7.I.35 de Mr le Gouverneur lui accordant un permis provisoire de séjour.

Ruhengeri, le 22 juillet 1943
Le Comptable du Territoire DAUBLAIN.P.

Ruhengeri



174

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Daublain', written over a horizontal line.

Ruhengeri, le 22 juillet 1943

n° 537/Imm

RECOMMANDE

Objet:

R.M.P. 210/Ruhengeri

Monsieur le Gouverneur,

Faisant suite à votre lettre 3222/D.P. du 4 juillet 1943, j'ai l'honneur de vous envoyer en annexe les pièces d'identité suivantes du sieur SULEMAN MAHOMED.

1°/ Sa carte d'immatriculation datée du 19.I.1935 d'Usumbura

2°/ La carte d'immatriculation de sa femme HAVABAY datée du 19.I.1935 d'Usumbura

3°/ Une autorisation de séjour 923 du 9.5.1927 du Résident à Kitega

4°/ Sa quittance 66 du 17.I.1935 d'Usumbura pour sa caution de 2.500.- francs à l'immigration

5°/ La lettre 96 du 7.I.35 de Mr le Gouverneur lui accordant un permis provisoire de séjour.

Un reçu détaillé de ces documents a été remis à Suleman Mohamed

L'intéressé prié de m'exhiber son passeport me déclare l'avoir, il y a plus d'un mois, envoyé au Consul Britannique à Costermansville en vue d'obtenir une prolongation du délai de validité de ce document.

L'Admonistrateur Territorial
VAUTHIER. D.

V. Vauthier

Monsieur le Gouverneur du Ruanda Urundi
USUMBURA